



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

IVG

Question écrite n° 47958

Texte de la question

M. Bernard Bosson rappelle à M. le ministre du travail et des affaires sociales que le dossier-guide « Interruption volontaire de grossesse » publié par son ministère doit, d'après la loi, être réactualisé tous les ans. Or la dernière actualisation datant de 1993, les DDASS sont dans l'incapacité de fournir aux médecins un dossier-guide à jour et conforme à la loi. Il lui demande donc de lui indiquer quelles mesures il entend entreprendre pour résoudre ce problème dont l'invocation a permis aux auteurs de l'agression du centre de planification familiale et d'interruption de grossesse de l'hôpital d'Annecy, d'être relaxés par la cour d'appel de Chambéry.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47958

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 475